



RÉSOLUTION # 2024-02-28

**Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue le 21 février 2024**

ATTENDU que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU que devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté suite à la 15^e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

ATTENDU que la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

ATTENDU que la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

ATTENDU que des plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU que la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population de l'Outaouais en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

ATTENDU que l'ensemble des acteurs de COBALI sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

Il est proposé par M. Gaétan Guindon, appuyé par Mme Jinny Jobin, et résolu à l'unanimité, que le COBALI s'engage :

À participer davantage à l'acquisition de connaissances sur la biodiversité, notamment sur les espèces menacées et vulnérables (EMV);

À sensibiliser davantage les citoyens sur les écosystèmes et les moyens de les protéger;

À initier des projets de restauration des cours d'eau dégradés (par exemple, de bandes riveraines) et mettre en oeuvre les plans des MRC;

À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en oeuvre du Plan nature 2030;

À travailler en concertation avec le CREDDO et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

Signé à Mont-Laurier, ce 23 février 2024



Danielle Daviault-Plouffe
Agente de bureau